

2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI U 30 DI NUVEMBRE

2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
RÉUNION DU 30 NOVEMBRE

N° 2023/O2/073

Question orale déposée par Mme Christelle COMBETTE
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse »

OBJET : TRAVAUX DE REFECTION DE LA CATHEDRALE D'AJACCIO

Monsieur le Président,

Notre Dame de l'Assomption est la seule Cathédrale de France à ne pas être gérée par l'État puisque depuis l'entrée en vigueur de la loi du 22 janvier 2022, elle fait partie intégrante du patrimoine de la Collectivité de Corse.

C'est en quelque sorte la vitrine de la foi insulaire, mais aussi de l'aptitude d'une collectivité d'envergure régionale à conserver et à rénover son capital culturel.

L'Église de Corse a été honorée le 30 septembre dernier par l'élévation à la dignité cardinalice de son évêque, Monseigneur Bustillo. Bon nombre d'élus de cet hémicycle ont fait le déplacement à Rome pour participer à cet évènement inédit.

Je vous sais conscient de l'enjeu lié à la réhabilitation de la Cathédrale d'Ajaccio.

Dans un tel édifice, les travaux ne sont jamais finis et sont constants. Depuis 2002, des travaux importants ont été réalisés, je pense au toit notamment, à la réfection des cloches, à la mise en accessibilité, à la sécurisation des accès, etc...

En début d'année, 10 millions d'euros ont été actés et sont prévus en autorisations de programme dans le budget de la CdC. Une somme importante destinée à la réfection d'ensemble de la bâtisse, à la restauration des œuvres et des vitraux, à l'éclairage, l'installation électrique, etc...

Il y a des actions qui pressent plus que d'autres. J'en veux pour preuve les besoins impérieux liés à l'éclairage intérieur de la Cathédrale qui ne peuvent pas attendre des mois ou années.

Dans votre prévisionnel, il est envisagé de déposer les formalités liées aux autorisations d'urbanisme au 2^{ème} trimestre 2024 et de lancer les marchés pour qu'ils débutent en 2025, soit encore dix-huit mois.

Ma requête est simple, Monsieur le Président. Sans modifier le prévisionnel financier ni le calendrier de réalisation établi sur 8 années qui font consensus, serait-il possible de distinguer assez rapidement, en semaines, les travaux d'urgence de ceux de restauration classique avec l'objectif de prioriser et de commencer ceux qui pressent. Ce que je vous demande n'est ni plus ni moins qu'une action de hiérarchisation des opérations de réhabilitation pour laquelle la Collectivité devra nécessairement se rapprocher de l'Évêché et des hommes d'église qui y officient au quotidien.

Je vous remercie.